

## SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE CHARBONNAGES ET D'ENTREPRISES MARITIMES, Bône

S.A., 6 juin 1919, p. 50 ans.

### SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE CHARBONNAGES ET D'ENTREPRISES MARITIMES

S.A frse au capital de 0,4 MF.

Siège social : Paris, 28, r. de Châteaudun

Registre du commerce : Seine, n° 10.689

Siège d'exploitation : Bône

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 879)*

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions.

BOUFFÉ (Gaston), 43, bd Beauséjour, Paris ; pdt ;

SULTANA (Henry), Bône ; adm. délégué ;

MARCERON (Marcel), 103, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

THOUROUDE (G.), r. du Marché, Neuilly-sur-Seine.

Objet. — La soc. a pour objet de faire à Bône, ou tt autre port de la province de Constantine, le commerce des combustibles p. la navigation, l'industrie, etc. ; les chargements et déchargements de ttes cargaisons, ttes ops de manutention, de remorquage, de consignation et de transit, et en général ttes ops se rattachant directement ou indirectement aux objets qui précèdent.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. ; sur le reste : 10 % au conseil ; 90 % aux act.

---